

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION**  
**SERVICE JURIDIQUE**  
SR/DSP

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2009**

**ETAIENT PRESENTS**

M. François DELIGNÉ - Mme Geneviève SAGBOHAN - M. Yves MACHEBOEUF - Mme Nathalie HATTON ASENSI - M. Yannick OUVRARD - Mme Danielle HAMARD - M. Benoît FERRÉ (jusqu'au point Culture inclus, pouvoir à M. Gilles BRETON) - M. Patrick PLANQUE - Mme Armelle LE BRAS CHOPARD - M. Robert CADALBERT (jusqu'au point Administration Générale inclus, pouvoir à M. Gabriel CIMINO) - Mme Marie-Claude BOURDON - Mme Jacqueline ODE - M. Philippe BONANNI - Mme Catherine MOVAHEDKHAH - M. Bernard TABARIE - Mme Malika REBOULET - M. Roger ADÉLAÏDE - Mme Michelle BOCK - M. Gabriel CIMINO - Mme Zora DAÏRA (jusqu'au point Administration Générale inclus, pouvoir à Mme Armelle LE BRAS CHOPARD) - M. Gilles BRETON - Mme Anne TOUZEAU (jusqu'au point Administration Générale inclus, pouvoir à Mme Jacqueline ODE) - M. Lassaâd AMICH (à partir du point Administration Générale, pouvoir à M. Bernard TABARIE) - Mme Geneviève TRAMCOURT - M. Régis SCHILARDI - M. Julien OECHSLI - Mme Joseline LAURENT - M. Olivier PERNOT (à partir du point Administration Générale jusqu'au point Finances inclus, pouvoir à Mme Joseline LAURENT pour les points Vie Associative et suivants) - M. Pierre-Marie HOUETTE.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme Marie-Christine LE TARNEC, pouvoir à M. Philippe BONANNI.  
Melle Anne-Marie DOUX, pouvoir à Mme Danielle HAMARD.  
M. Philippe MAINE, pouvoir à Mme Marie-Claude BOURDON.  
M. Stéphane OLIVIER, pouvoir à M. Yves MACHEBOEUF.  
Mme Danièle VIALA, pouvoir à M. Yannick OUVRARD.  
M. Nicolas BESCOND, pouvoir à M. Roger ADÉLAÏDE.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Claude BOURDON comme secrétaire de séance.

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION**

**SERVICE JURIDIQUE**

SR

**SOMMAIRE  
COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- Rapport d'activité et Compte Administratif 2008 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. p 4

**TRAVAUX**

- Lancement de l'accord cadre de fourniture et pose de jeux d'extérieur et de sols amortissants. p 5
- Demande de partenariat financier auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour les travaux de réfection d'étanchéité aux gymnases des Droits de l'Homme et de l'Aviation. p 5
- Lancement du marché de fourniture par cartes accréditives de carburants, de services et prestations associés. p 6

**CULTURE**

- Convention entre la Ville et l'Inspection Académique des Yvelines concernant les équipements culturels la Ferme de Bel Ebat et la Batterie. p 7

**FINANCES**

- Débat d'Orientations Budgétaires 2010. p 8

**VIE ASSOCIATIVE**

- Subventions à quatre associations de danse. p 9
- Convention d'assistance pour le développement de l'emploi associatif avec l'association Kannagara Aikido Club de Guyancourt. p 10

## **SPORTS**

- Subvention en faveur de l'association Arts Martiaux Seishin Kai de Guyancourt dans le cadre de la 9<sup>ème</sup> Nuit des Arts Martiaux. p 10
- Conventions avec les associations sportives dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports pour la saison 2009/2010. p 11
- Bourses en faveur de jeunes sportifs de l'association Entente Athlétique Saint-Quentin-en-Yvelines. p 11

## **URBANISME**

- Approbation de la carte de bruit. p 12
- Autorisation de signatures des permis de construire pour les opérations de travaux d'extension du Centre Technique Municipal et d'aménagement d'un garage à la Police Municipale. p 13

La liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est remise en début de séance à chaque membre du Conseil Municipal.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2009.**

Le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2009 est adopté à 32 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous et Guyancourt Générations Citoyennes) et 2 ABSTENTIONS (Ensemble pour Guyancourt).

### **Communications du Maire.**

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de Madame la Préfète relatif à l'Opération d'Intérêt National et ses répercussions sur le territoire de la Commune et plus précisément sur le secteur de la Minière.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Madame Danielle HAMARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales, de l'Emploi, de l'Administration Générale et du Personnel présente le point suivant.

### **RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009).

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un établissement intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale seront entendus.

Interviennent lors de cette présentation Monsieur le Maire, Mesdames Danielle HAMARD et Marie-Claude BOURDON ainsi que Messieurs Robert CADALBERT, Yves MACHEBOEUF, Bernard TABARIE, Yannick OUVARD, Olivier PERNOT et Patrick PLANQUE.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'activité et du Compte Administratif 2008 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## **TRAVAUX**

Monsieur Yves MACHEBOEUF, Adjoint au Maire chargé du Cadre de Vie, des Travaux, du Développement Durable et de la Communication présente les points suivants.

### **LANCEMENT DE L'ACCORD CADRE DE FOURNITURE ET POSE DE JEUX D'EXTERIEUR ET DE SOLS AMORTISSANTS.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009).

La Ville de Guyancourt a notifié en décembre 2008 un accord-cadre de fourniture et pose de jeux d'extérieur et de sols amortissants comportant deux lots :

- ▶ Lot 1 : Infrastructures et sols amortissants
- ▶ Lot 2 : Fourniture et pose de jeux d'extérieur

Cet accord-cadre arrive à expiration le 31 décembre 2009.

La Ville souhaite lancer un nouvel accord-cadre pour ce type de prestations. La durée du nouvel accord-cadre sera de 4 ans et comprendra un seul lot, pour simplifier les modalités de gestion pratiques du contrat.

La consultation sera lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement de l'accord-cadre de fourniture et pose de jeux d'extérieur et de sols amortissants,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

### **DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION D'ETANCHEITE AUX GYMNASES DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'AVIATION.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2009).

La Ville de Guyancourt a programmé, dans le cadre de l'entretien de son patrimoine bâti, la réalisation de travaux de réfection de l'étanchéité des toitures et des verrières sur les gymnases des Droits de l'Homme et de l'Aviation.

Les travaux seront les suivants :

- Réfection de l'étanchéité et l'amélioration de l'isolation
- Réfection des lanterneaux et du désenfumage
- Réfection des capotages et joints des verrières
- Réfection des vitrages dégradés des verrières
- Mise en place de films solaires sur les vitrages des verrières et lanterneaux

Les travaux comprendront également la mise en conformité des toitures par rapport à la nouvelle réglementation sur la sécurité des travailleurs avec la mise en place de gardes corps ou de lignes de vie.

Les travaux ont été commencés en été 2008 au gymnase des Droits de l'Homme, mais des non conformités du travail réalisé aux règles de l'art et aux normes techniques ont conduit à l'arrêt des travaux et à la nécessité de relancer une consultation d'entreprises pour mettre aux normes les prestations réalisées et les achever.

La Ville est susceptible d'être aidée par la Région Ile-de-France pour le financement de cette opération de travaux.

Le taux de l'aide régionale pouvant être accordé est de 50% maximum du montant des travaux, avec un coût prévisionnel plafonné à 2 000 000 € HT.

Une demande de partenariat financier a également été adressée au Conseil Général des Yvelines pour la réalisation des ces travaux.

En contrepartie de l'aide financière à la réalisation des travaux, la Ville s'engage à signer une convention tripartite avec la Région et les établissements scolaires de compétence régionale, utilisateurs des équipements sportifs concernés par les travaux.

Par cette convention, la Ville s'engage à mettre ces équipements sportifs gratuitement à la disposition de ces établissements scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France l'attribution d'une aide à hauteur maximum de ses possibilités d'intervention financière pour la réalisation des travaux de réfection de l'étanchéité des toitures des gymnases des Droits de l'Homme et de l'Aviation,
- D'approuver les termes de la convention tripartite avec la Région et les établissements scolaires de compétence régionale, utilisateurs des établissements concernés par les travaux,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

### **LANCEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE PAR CARTES ACCREDITIVES DE CARBURANTS, DE PRESTATIONS ET SERVICES ASSOCIES.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2009).

Le marché actuel de fourniture de carburant par cartes accréditives dans les stations services prend fin le 31 décembre 2009.

Ce marché comprend 2 lots :

- ▶ Lot 1 : carburants traditionnels : Sans plomb et Gazole
- ▶ Lot 2 : carburants propres : Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)

Ce marché est à bons de commandes, avec des quantités minimum et maximum.

Il est proposé de lancer un nouveau marché, comportant les caractéristiques suivantes :

- La décomposition des lots est identique à celle du précédent marché,
- Les quantités minimum et maximum annuelles par lot sont les suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Quantité minimum annuelle</b>	<b>Quantité maximum annuelle</b>
Lot 1	50 000 litres	200 000 litres
Lot 2	9 000 litres	36 000 litres

Le marché, passé pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013, sera lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement du marché de fourniture par cartes accréditives de carburants, de services et prestations associées,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

## **CULTURE**

Madame Armelle LE BRAS CHOPARD, Adjointe au Maire chargée de la Culture, du Développement Universitaire et des Relations Internationales présente le point suivant.

### **CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'INSPECTION ACADEMIQUE DES YVELINES CONCERNANT LES EQUIPEMENTS CULTURELS LA FERME DE BEL EBAT ET LA BATTERIE.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009).

La Ville de Guyancourt souhaite passer une convention avec l'Inspection Académique des Yvelines dans le cadre du partenariat pour l'éducation artistique et culturelle dans les écoles de la Ville.

Des demandes de financement de classes à projet artistique et culturel ont été présentées par les écoles du 1<sup>er</sup> degré et validées par le groupe départemental pour l'éducation artistique et culturelle en juin 2009. Ces actions nécessitent un partenariat artistique entre des établissements scolaires du premier degré d'une part et la Ferme de Bel Ebat et la Batterie, d'autre part.

La Ferme de Bel Ebat et la Batterie seront chargées de la coordination, de la préparation et de la logistique d'actions pédagogiques donnant lieu à des restitutions publiques dans le cadre de l'opération menée par l'Inspection Académique des Yvelines, intitulée *Rencontres*, programmée en fin d'année.

La Ferme de Bel Ebat travaillera en partenariat avec les deux écoles suivantes :

- ➔ Ecole élémentaire Jean Lurçat avec 2 classes cycle 2 – CLIS 3 pour la somme de 1 050 €
- ➔ Ecole élémentaire Robert Desnos avec 1 classe CM2 pour la somme de 1 200 €

La Batterie travaillera avec l'école suivante :

- ➔ Ecole maternelle Georges Brassens, avec une classe de moyenne section pour la somme de 244 €

L'ensemble des actions décrites sera financé à hauteur de 2 494 € au titre du Budget 2010 de l'Inspection Académique des Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle entre l'Inspection Académique des Yvelines et la Ville de Guyancourt pour la Ferme de Bel Ebat et la Batterie,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

## **FINANCES**

Madame Geneviève SAGBOHAN, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Jumelage présente le point suivant.

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2009).

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), un débat sur les orientations générales du budget doit se tenir dans les deux mois précédant le vote de ce dernier.

Le Conseil Municipal a examiné les conditions d'élaboration du Budget Primitif 2010 à partir du document retraçant les données synthétiques de l'évolution financière de la Ville présenté par Madame Geneviève SAGBOHAN.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les orientations de ce budget.

Monsieur le Maire ouvre le débat, au cours duquel sont intervenus :

- Monsieur Bernard TABARIE
- Monsieur Olivier PERNOT
- Madame Geneviève SAGBOHAN
- Monsieur Julien OECHSLI
- Madame Joseline LAURENT

Les points suivants sont abordés :

- ❖ Les frais de personnel
- ❖ La population scolaire
- ❖ Les taux des impôts
- ❖ L'évolution de la dotation globale de fonctionnement
- ❖ La diminution de la Dotation de Solidarité Urbaine
- ❖ Les nouvelles relations financières entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et les 7 communes
- ❖ L'augmentation des bases fiscales

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2010.

Déclaration de Monsieur Pierre-Marie HOUETTE (annexe n°1).

Déclaration de Madame Danielle HAMARD (annexe n°2).

## **VIE ASSOCIATIVE**

Monsieur Gilles BRETON, Conseiller Municipal délégué à la Vie Associative présente les points suivants.

### **SUBVENTIONS A QUATRE ASSOCIATIONS DE DANSE.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009).

Quatre associations de danse participent, à tour de rôle et en coproduction avec la Ville, à la Fête de la Danse.

Les associations Art Cadanse et Jade participent les années paires et les associations Contretemps et Rythm & Jazz donnent un spectacle les années impaires.

Il convient dorénavant pour des raisons juridiques de dissocier les subventions des recettes perçues au cours de la fête de la danse.

Par conséquent, il est proposé d'octroyer une subvention annuelle pour chaque association participant à la fête de la danse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'annualisation du versement de la subvention aux associations de danse,
- D'approuver l'application d'un dispositif transitoire ayant pour but de ne pas pénaliser les associations Art Cadanse et Jade.

## **CONVENTION D'ASSISTANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF AVEC L'ASSOCIATION KANNAGARA AIKIDO CLUB DE GUYANCOURT.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2009).

La Ville de Guyancourt a la volonté de participer au développement de l'emploi associatif. A cet effet, elle apporte son assistance aux associations employant des salariés.

Cette assistance prend principalement la forme d'une production de documents liés à l'emploi de salariés, qu'il s'agisse de l'embauche, des bulletins de salaire ou des déclarations de charges sociales. Elle est réalisée par l'utilisation du logiciel « Impact Emploi Association » qui est mis à disposition de la Ville de Guyancourt par l'Urssaf de Paris - Région Parisienne. La Ville et l'Urssaf ont signé une convention à cet effet.

Parallèlement, la Ville de Guyancourt a établi une déclaration simplifiée à la CNIL dans les conditions prévues par la loi.

L'association Kannagara Aïkido Club Guyancourt a demandé à bénéficier de cette assistance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention d'assistance pour le développement de l'emploi associatif,
- D'adopter cette convention comme convention cadre,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention avec l'association Kannagara Aïkido Club Guyancourt,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions d'assistance pour le développement associatif avec les associations locales qui en feront la demande.

## **SPORTS**

Monsieur Patrick PLANQUE, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Santé présente les points suivants.

### **SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ARTS MARTIAUX SEISHIN KAÏ DE GUYANCOURT DANS LE CADRE DE LA 9<sup>EME</sup> NUIT DES ARTS MARTIAUX.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2009).

Dans le cadre de la Nuit des arts Martiaux, une aide aux frais vestimentaires plafonnée à 305,00 € est allouée aux associations participant au spectacle.

L'association Arts Martiaux Seishin Kaï de Guyancourt sollicite la Ville pour le remboursement de frais occasionnés lors de la 9<sup>ème</sup> Nuit des arts Martiaux qui s'est déroulée le samedi 14 mars 2009 au Pavillon Waldeck Rousseau et pour laquelle elle a dépensé 297 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement d'une subvention de 297 € au profit des Arts Martiaux Seishin Kaï de Guyancourt.

## **CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS POUR LA SAISON 2009/2010.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2009).

L'Ecole Municipale des Sports, créée en 1993, permet à des enfants de 6 à 10 ans de découvrir 8 activités sportives en 2 années. Les 8 activités proposées pour l'année 2009/2010 sont réparties en 2 groupes :

- **AVENIR** : Gymnastique Rythmique, Tennis, Athlétisme et Football
- **ESPOIR** : Gymnastique, Rugby, Natation et Basket-ball

Deux situations sont possibles :

- ▶ L'activité est encadrée par un intervenant diplômé d'état, rémunéré au taux de 18,29 € bruts de l'heure, congés payés inclus, soit recruté par les soins de la Ville, soit issu du milieu associatif local (CSNG, et SQY Rugby, Gymnastique Rythmique, Guyancourt Basket Ball).
- ▶ L'association met à disposition de la Ville un intervenant (Tennis club, ESG SQY Football, et EASQY Athlétisme) qui ne sera pas rémunéré par la Ville. Il est alors proposé de verser une subvention de 686,02 € à l'association, représentant une participation pour le matériel, démonstration ...

Des conventions de partenariat définissent les modalités de fonctionnement de l'Ecole Municipale des Sports et précisent :

- Les obligations de la Ville
- Les obligations de l'association
- Les modalités financières
- La durée de la convention
- Le règlement des conflits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes des conventions de partenariat avec les associations sportives mettant à disposition un éducateur sportif diplômé d'état (Cercle des Sports Nautiques de Guyancourt, SQY Rugby, Gymnastique Rythmique et Guyancourt Basket Ball).
- D'approuver les termes des conventions de partenariat avec les associations mettant à disposition un éducateur non rémunéré par la Ville (Tennis club de Guyancourt, EASQY et ESG SQY Football).
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ces conventions de partenariat,
- D'approuver le versement d'une subvention de 686,02 € à chacune des 3 associations mettant à disposition un éducateur non rémunéré par la Ville.

## **BOURSES EN FAVEUR DE JEUNES SPORTIFS DE L'ASSOCIATION ENTENTE ATHLETIQUE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2009).

Conformément aux contrats d'objectifs conclus avec les clubs sportifs, la Ville souhaite aider et favoriser l'accès des jeunes à la compétition.

L'Entente Athlétique Saint-Quentin-en-Yvelines a organisé un stage à AGDE pendant les vacances scolaires de printemps (du 19 au 25 avril 2009) en vue de préparer les différents championnats, pour un coût de séjour de 240 € par participant.

Marvin MOUSTIN et Aymeric JOSEPH sollicitent une aide financière de la Ville pour ce stage. Cette aide de la Ville n'est validée que pour un seul stage, par an et par participant, sur la base du quotient du barème des classes de découverte dont le coût est plafonné à 305 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution de bourses aux jeunes sportifs de l'association Entente Athlétique Saint-Quentin-en-Yvelines, soit 127,20 € en faveur de Aymeric JOSEPH et 160,80 € en faveur de Marvin MOUSTIN.

## **URBANISME**

Monsieur Bernard TABARIE, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme présente les points suivants.

### **APPROBATION DE LA CARTE DE BRUIT.**

(BUREAU MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009 - COMMISSION URBANISME DU 16 NOVEMBRE 2009).

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, transposée en droit français et codifiée dans le Code de l'Environnement impose à certaines communes, dont Guyancourt, l'établissement de cartes stratégiques du bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Fin 2007, la commune décidait d'adhérer au groupement de commande initié par la commune de Montesson afin de mutualiser les moyens et de proposer une meilleure coordination des cartes à l'échelle départementale.

Fin juin 2009, le groupement retenu pour cette réalisation a clôturé ses travaux et la carte stratégique du bruit de la commune de Guyancourt est désormais disponible au Service Urbanisme de la Ville.

L'article R. 572-7 du Code de l'Environnement prévoit que ces cartes doivent être approuvées par le Conseil Municipal et qu'il conviendra en conséquence de délibérer à ce sujet.

A partir des éléments d'information donnés par la carte stratégique du bruit, un plan de prévention du bruit dans l'environnement sera élaboré dans les mois à venir, conformément aux dispositions de la directive européenne de 2002.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines sera chargée de la réalisation de ce plan, en collaboration avec les communes, afin d'apporter une cohérence territoriale intercommunale au plan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la carte stratégique du bruit de la commune de Guyancourt.

## **AUTORISATION DE SIGNATURES DES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES OPERATIONS DE TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET D'AMENAGEMENT D'UN GARAGE A LA POLICE MUNICIPALE.**

(BUREAUX MUNICIPAUX DU 14 OCTOBRE 2009 ET DU 10 NOVEMBRE 2009 - COMMISSION URBANISME DU 16 NOVEMBRE 2009).

La Ville est propriétaire de biens immobiliers relevant du domaine public et du domaine privé sur lesquels elle réalise régulièrement des travaux d'entretien relevant de simples déclarations au titre du Code de l'Urbanisme et correspondant aux missions légales du maire (administration des propriétés communales ; conduite des travaux).

D'autres travaux touchant la consistance des biens communaux nécessitent de véritables autorisations administratives (permis de construire ou permis d'aménager) et sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal, afin que Monsieur le Maire soit autorisé à déposer ces dossiers au nom de la Ville propriétaire.

Il en est ainsi pour une opération de travaux d'extension du Centre Technique Municipal, situé 5 rue Jean Moulin. Ces travaux consistent en la transformation de locaux vacants en 8 bureaux hébergeant 12 postes de travail.

Les corps d'état concernés par les travaux sont les suivants :

- Maçonnerie - gros œuvre
- Toiture bac acier isolant avec étanchéité
- Electricité - courants forts - VMC
- Electricité - courants faibles - téléphonie - informatique
- Chauffage gaz
- Plomberie
- Menuiseries et aménagements intérieurs
- Menuiseries extérieures en aluminium
- Métallerie - escalier structure de la cage d'escalier
- Sécurité incendie
- Sécurité anti-intrusion
- Peinture - nettoyage du chantier
- Revêtements sols souples
- Ascenseur (en option)

Est également concernée une opération de travaux de construction d'un abri sécurisé pour véhicules au poste de police municipale dans le cadre du transfert des bureaux de la Police Municipale situé 1 place Max-Pol Fouchet.

Des stationnements sécurisés seront implantés dans la cour, dans l'alignement du préau existant, pour les 4 véhicules de ce service.

Ces stationnements contigus, situés côté Impasse Jacques Prévert, seront abrités sous une même structure de type "Car Port" en bois traité en autoclave.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les demandes d'autorisation d'occupation du sol relatives aux travaux de construction d'un abri sécurisé pour véhicules au poste de police municipale et aux travaux d'extension du Centre Technique Municipal.

L'ordre du jour est épuisé.

Déclaration de Madame Marie-Claude BOURDON (annexe n°3).

Monsieur Yves MACHEBOEUF propose de voter une motion contre la réforme des Collectivités Territoriales (annexe n°4).

Le principe du vote étant adopté à l'unanimité, il est procédé au vote de cette motion.

La motion est adoptée à 31 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous), 3 VOIX CONTRE (Ensemble pour Guyancourt) et 1 ABSTENTION (Guyancourt Générations Citoyennes).

Monsieur Yannick OUVRARD propose de voter une motion contre la suppression de la Taxe Professionnelle (annexe n°5).

Le principe du vote étant adopté à l'unanimité, il est procédé au vote de cette motion.

La motion est adoptée à 32 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous et Guyancourt Générations Citoyennes) et 3 VOIX CONTRE (Ensemble pour Guyancourt).

**NB** : Les annexes qui ont été communiquées avec la convocation du 18 novembre 2009 et qui n'ont pas fait l'objet de modification ne sont pas jointes au présent compte-rendu. Elles sont néanmoins consultables au Service Juridique aux horaires d'ouvertures de l'Hôtel de Ville.